

Droit de mourir dans la dignité : lorsqu'un organisme public fait un choix partisan...

Par une décision prise par 6 voix contre 5, les membres du conseil d'administration de la Maison des Associations de la Santé de Rennes, organisme financé par des fonds publics octroyés par la Municipalité, ont refusé la demande d'adhésion de l'ADMD (Association pour le Droit de Mourir dans la Dignité) à cet organisme.

Les raisons de ce refus sont à rechercher dans un exposé préalable au vote fait par un certain Dr. Morel. Pour faire pencher la balance en faveur de l'option de rejet, ce responsable des soins palliatifs de Rennes, simple personnalité invitée au C.A., fit un discours haineux dans lequel il mélangeait aide active à mourir dans la dignité, crimes nazis et eugénisme. Il tint des propos extrêmement violents et hors de raison, à l'encontre du travail accompli par les 47000 adhérents et les 120 délégués régionaux de l'ADMD, association qui fut en son temps présidée par Henri Caillavet, figure emblématique de la laïcité et de la défense des libertés républicaines.